

ECTL Procès-verbal N° 2

Réunion du Conseil d'administration du 15 janvier 2020

Les membres du bureau de l'association ECL se sont réunis le 15 janvier 2020 à 20h00 à Lamballe, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le 02 janvier 2020, par Didier Hamon, Président, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Dix membres du bureau étaient présents ou représentés, sur un total de 11 membres ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, le bureau peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

La réunion du bureau est présidée par Monsieur Didier Hamon en sa qualité de président de l'association. Le président rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Communication décès auprès des licenciés
- Organisation du challenge Jean-Claude Jouan le 20 décembre 2020

Au terme des débats, le président propose au bureau de voter les résolutions suivantes :

Première résolution :

Communication décès

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de limiter les communications décès aux licenciés, aux parents, enfants et conjoints des licenciés.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

Organisation du challenge JC Jouan le 20/12/2020

Le départ et l'arrivée auront lieu cette année encore à la salle Châtaignier, à Lamballe.

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de maintenir le principe de la Baraqui mais de supprimer l'arrêt vin chaud en milieu de parcours.

Le vin chaud sera proposé conjointement par l'ECTL et Jogging-rando à tous les participants à l'arrivée.

Le circuit ainsi pourra être légèrement rallongé, environ 50 km.

Mise au vote à main levée cette résolution adoptée l'unanimité

La séance est levée à 22h15

Fait le 16/11/ 2020 à Lamballe

Le président ECTL
Hamon Didier

Le secrétaire ECTL
Patrick Barbe